

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 28 SEPTEMBRE 2020

Convocation en date du : 22/09/2020

Date d'affichage de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage du Procès-Verbal : 01/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT,

Absents-excusés : Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

M. Jean-Yves COURTOIS a donné procuration à M. Marcel RENON

Mme Véronique VIAL

Mme Séverine DEBIEMME a été élue secrétaire de séance.

Une remarque est faite par M. Frédéric DEBUS qui souhaite que soit indiqué un montant TTC pour le devis de l'entreprise Thivent dans le paragraphe « Voirie ». Il convient donc d'ajouter « soit 16 402,68 € T.T.C. ». C'est ce prix-là qui impacte le budget 2020.

Hormis cette remarque, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Résultat appel d'offres réhabilitation ancien local du Crédit Agricole

Mme le Maire indique que la Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 22 septembre dernier à 14 h 00 pour l'analyse des offres reçues pour les travaux de réhabilitation de l'ancien local du Crédit Agricole. Ce marché est composé de 5 lots.

Il est présenté et commenté le tableau d'analyse des offres sachant que les offres ont été jugées sur les critères suivants :

- 50 % : valeur technique des prestations
- 50 % : prix des prestations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le lancement des travaux de réhabilitation de l'ancien local du Crédit Agricole,
- décide d'accepter les marchés suivants :

Lot	Entreprises mieux disantes	Montant H.T. de l'offre
1 - Maçonnerie/démolition	Ets FAUCHON	31 000,00 €
2 - Menuiserie ext/int	ETS DARGAUD	16 035,00 €
3 - Plâtrerie/isolation/peinture	ETS CETIN	20 668,82 €
4 - Plomberie/sanitaire/chauff	ETS MULOT	2 183,27 €
5 - Electricité	ETS COURTOIS	6 279,00 €
	TOTAL	76 166,09 €

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce marché,
- charge Mme le Maire d'informer les entreprises des résultats de l'appel d'offres.

D'autre part, dans le cadre de cette réhabilitation manque la vérification du système de climatisation. Des devis ont été sollicités. L'entreprise D'PANNE PAC a transmis une proposition d'un montant de 1 241,00 € H.T.

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de l'entreprise D'PANNE PAC d'un montant de 1 241,00 € H.T.
- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

Un devis a été sollicité auprès de la SAUR pour le déplacement du compteur d'eau se situant dans la cave. Un technicien est venu sur place ce lundi 23 septembre. M. André Charnay indique que les services de la SAUR se chargent de créer le contrat pour la Commune.

2) Décisions modificatives budget logements sociaux et locaux commerciaux

Mme le Maire rappelle, que lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2020, il a été décidé de réaffecter la taxe foncière des locaux commerciaux et logements sociaux du budget général sur les budgets Locaux Commerciaux et Logements sociaux.

Il convient donc de prendre des décisions modificatives pour inscrire les crédits sur ces budgets.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, décide les modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative n° 1 Budget Locaux Commerciaux

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 615221 : - 1 200,00 €

Art. 63512 taxes foncières : + 1 200,00 €

Décision modificative n° 1 Budget Logements sociaux

Section de fonctionnement

Dépenses

Art. 615228 Entretien, réparations autres bâtiments : - 1 000,00 €

Art. 6541 Créances admises en non-valeur : - 1000,00 €

Art. 63512 taxes foncières : + 2 500,00 €

Recettes

Art. 752 Revenus des immeubles : + 500,00 €

3°) Informations et questions diverses

a) Vente parcelles ex-terrain Baligand

Mme le Maire rappelle qu'il serait opportun de fixer le prix de vente des 2 parcelles de l'ex-terrain Baligand cadastrées section A N° 1665 et N° 1666.

M. Frédéric Debus fait un récapitulatif des frais engagés suite à l'acquisition de ce terrain, avec en plus les frais de démolition du bâtiment, les frais de géomètre, les frais de notaire ...

En réponse à la question de M. Guillaume Bouchot, M. Frédéric Debus souligne que le prix de revient de ces deux terrains est à ce jour de 75 802 €, mais il manque encore quelques frais de géomètre et de notaire.

Le prix de vente proposé à 73 000 €, soit 36 000 € pour le terrain donnant sur la Rue de la Guinguette et 37 000 € pour le terrain avec accès par la Route de Frouges, ne couvrira pas totalement le prix de revient, mais on ne peut pas commercialiser ces deux lots à un prix trop élevé qui serait hors marché.

Il reste à valider avec le Trésorier-Payeur de Cluny le traitement fiscal de cette opération.

Par ailleurs la Commune recevra, lors de la construction sur les deux terrains, la taxe d'aménagement qui rééquilibrera le bilan financier de cette opération pour la Commune.

Le Conseil Municipal,

- autorise la mise en vente des terrains cadastrés section A N° 1665 et N° 1666 pour un montant respectif de 36 000 € et 37 000 €,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il conviendrait de procéder rapidement à la publicité pour la vente de ces 2 terrains. Des panneaux pourront être installés aux entrées du village avec l'accord de la Direction des Routes du Département. Cette publicité pourra réunir les parcelles de l'ex-terrain Baligand et celles du Lotissement de La Palissade.

b) Réunion signalétique

Mme le Maire indique que la Communauté de Communes avait engagé un projet de signalétique identique dans toutes les communes de la Communauté de Communes. Le projet est relancé. Une réunion est prévue ce mardi 29 septembre à Trambly.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 15 octobre 2020 à 20 h 00.

Réunion du Bureau Municipal : le jeudi 08 octobre 2020 à 17 h 00

Fin de séance : 20 h 40